

IMAGO

S O M M A I R E

échos
P.7

Les Assises régionales des CAUE du Grand Ouest
Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement 2003

porte-voix
P.4

Fixes ou mobiles, des espaces pour l'enfance

métamorphose
P.2

Architecture scolaire

P.6

mode d'emploi

Contrat enfance et temps libre

P.8

découverte

Outils, poésie ouvrière

Les enfants naissent dans les choux

La publication trimestrielle du CAUE 49, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

Anjou

Octobre 2003 n° 23



Pour l'Enfance

S'il est un âge dont on ne parle guère dans les débats sur l'architecture ou la ville, c'est bien le premier, celui de la petite enfance. Il est pourtant, au-delà de l'environnement familial, le plus sensible à l'espace qu'il expérimente et qui conditionne largement l'apprentissage de la vie. La récente et heureuse multiplication des structures d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, maisons de l'enfance, etc...) atteste bien des rapports qui lient étroitement qualité de l'architecture et développement harmonieux de l'individu.

Les collectivités, les organismes sociaux et les professionnels ont compris ces enjeux qui se traduisent dans la programmation des équipements et le soin apporté à la conception d'espaces appropriés. L'enfant est une personne qui doit trouver dans la qualité de son environnement la source et les premiers repères de son épanouissement individuel et de sa future citoyenneté.

Christian GAUDIN



Architecture scolaire : *petit raccourci, de Jules à Luc...*

L'évolution des normes de l'espace scolaire est intimement liée aux changements politique et économique du pays et à l'évolution pédagogique de l'institution.

De la Troisième République aux années trente

La 3^{ème} République modifie considérablement le visage de l'enseignement primaire qui devient gratuit, obligatoire et laïc. Cependant, les clivages sociaux perdurent et les enseignements dispensés au peuple, aux « nantis » et aux filles restent longtemps distincts.

Avec le ministre Jules Ferry et jusqu'à l'Entre-deux-Guerres, la France s'octroie un réseau homogène d'établissements scolaires, véritables monuments à la gloire de l'instruction primaire. Dès 1878, la loi oblige chaque commune à s'équiper d'une école. Plans et devis doivent être approuvés

par le Ministère et une caisse est créée pour leur construction. C'est à cette fin que sont instituées dès 1881 les Commissions départementales des bâtiments scolaires placées sous la responsabilité de l'inspecteur d'Académie. L'impulsion est donnée et J. Ferry déclare « le Ministère de l'instruction publique est devenu une véritable usine dans laquelle on fabrique des écoles. Il crée en moyenne trois écoles ou classes par jour. Nous faisons des écoles aussi rapidement que le boulanger fabrique son pain ».

Un réseau normé, homogène et rigide se met en place. Dans les campagnes, la « maison-école » est un lieu scolaire et le reflet du nouvel ordre politique, de son unité, de sa grandeur... Elle impose un nouveau repère dans le village et réunit la symbolique républicaine face à la symbolique religieuse incarnée par l'église.

L'imagerie de la mairie encadrée par l'école des filles d'un côté et celle des garçons de l'autre reste présente dans le patrimoine architectural. Malgré l'uniformité des espaces intérieurs, l'architecture n'est pas sans qualité. L'utilisation de matériaux et d'éléments de façade représentatifs de l'architecture locale permet au bâtiment scolaire de jouer un rôle important dans le paysage urbain.

En ville, se développe le souci de faire pénétrer l'air et la lumière. De nouvelles techniques de construction modifient le langage architectural des bâtiments à l'écriture fonctionnaliste. Son intégration dans le tissu urbain est souvent remarquable. A travers cette typologie, se lit une manière de penser la ville : identification d'un style à un programme et intégration de l'école à son environnement.

Les années trente : vers un modernisme modéré

Le mouvement moderne présente de nouvelles ambitions : la croisade au nom de l'air et de la lumière s'intensifie. Sont alors conçus « écoles en plein-air », « solariums » et « espaces verts ». De nouveaux modes de construction sont expérimentés. Lumière et équipement accroissent hygiène et confort. Le principe du

➔ groupe scolaire se généralise. Un même projet regroupe 3 institutions : école maternelle, école de filles et école de garçons. La forme en barre et le système d'ossature béton anticipent sur la construction industrielle d'après-guerre. L'institution se veut « école ouverte » et la relation intérieur-extérieur devient déterminante.

Des années 50 aux années 80

Même si l'évolution de la société favorise une pédagogie moins rigide, les changements ne laissent guère de place aux innovations de fond. La mixité se généralise mais le visage de l'école primaire des années 50 reste très voisin de celui du début du siècle. Dans les années 50, l'Etat se trouve devant une situation d'urgence qui entraîne une impéritie notoire. Dans un souci d'économie et de rentabilité, les procédés industrialisés de construction (préfabrication et fabrication en série) impliquent une conception tramée. Des plans type sont réalisés : l'univers éducatif est quadrillé. Alors que certains pays européens multiplient des réalisations novatrices et à visage humain, la France s'enfonce dans une politique de rationalisation aveugle (effet Pailleron).

Au cours des 10 années qui suivent 1968, les objectifs pédagogiques évoluent et induisent une nouvelle appréhension de l'espace scolaire. Si les innovations pédagogiques et en particulier le respect de la personne de l'enfant offrent de nouvelles perspectives, l'expression architecturale reste souvent

emprunte d'une certaine tradition... à l'exception de certaines expériences innovantes telles que les écoles à aires ouvertes.

Des années 90 à aujourd'hui

Dans les années 80, le rejet violent de la standardisation provoque le « retour à l'architecture ». L'architecte retrouve une certaine latitude de conception, liberté rimant avec singularité. Ce revirement bouleverse autant le mode de conception de l'espace scolaire que sa relation avec la ville.

Jusqu'aux années 90, la construction scolaire retrouve un certain essor. Les créations d'écoles sont essentiellement localisées dans les secteurs de forte rénovation et dans les Z.A.C. D'importants travaux de réhabilitation et de réaménagement enrichissent les établissements de classes supplémentaires et d'équipements nouveaux. Le mot d'ordre est « changer pour demeurer ». Apparaissent les concepts de C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information) de salle polyvalente ou de motricité, etc... La politique de décentralisation insufflé une nouvelle dynamique et marque un tournant décisif dans la répartition des compétences. Tout ce qui a trait à l'architecture est délégué et les applications ministérielles n'ont plus qu'une valeur de conseil. Aux années de normalisation succèdent les années de diversité. Les écoles au visage uniforme de l'après-guerre cèdent la place à des écoles singulières composant un paysage éclectique. Elle est marquée par la diversité de



Groupe scolaire du bois de Mollières à Angers.
FORMA 6, architectes

conception qui favorise la recherche architecturale. Cette évolution s'amplifie sous une triple impulsion pédagogique, sociale et urbanistique. Communes et partenaires associatifs plaident pour une intégration plus harmonieuse de l'image de l'institution dans son environnement.

Perspectives ...

L'école est un lieu essentiel de socialisation pour l'enfant. Parents, enseignants, concepteurs et maîtres d'ouvrage doivent lui offrir les moyens de s'approprier cet espace Plus la liberté d'appropriation est grande, mieux l'usager vit le lieu où il évolue : il en est l'acteur, il peut agir sur lui. C'est dans ce sens que de nombreuses initiatives sont nées : sensibiliser, informer, stimuler, insuffler un esprit de participation. Tels sont les objectifs visés par les intervenants auprès des élèves : éducateurs et professionnels extérieurs (CAUE et autres). Ces expériences ont toutes comme point de départ le vécu de l'enfant. Les efforts conjugués des différents intervenants devraient permettre que les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus largement de l'environnement soient enfin pris en compte par le milieu scolaire. Le futur citoyen ainsi formé devrait être en mesure de comprendre son cadre de vie, de le critiquer et d'exprimer son avis. Plus exigeant, il sera demandeur et acteur d'un environnement de qualité. ■



Groupe scolaire de Brain-sur-l'Authion, A & P de Coquereumont et H. Lebreton, architectes

Fixes ou mobiles, des espaces pour l'enfance



Aude Midy, représentant le syndicat intercommunal de la région de Saint-Georges-sur-Loire, présente un projet de halte garderie itinérante, une initiative originale dont le succès semble faire des émules dans le département.

Imago < Dans quels cadres s'inscrivent les projets liés à la petite enfance ?

Aude MIDY < Toutes les compétences sociales en direction de la petite enfance sont déléguées au syndicat intercommunal de la région de Saint-Georges-sur-Loire qui regroupe dix communes. Le canton s'étend de Saint-Jean-de-Linières à Ingrandes-sur-Loire, ce qui se traduit par des populations différentes.

Dans la première couronne, les urbains habitués aux services de la ville sont demandeurs tandis que les habitants des communes plus rurales n'expriment pas leurs besoins, ce qui ne signifie pas qu'ils n'existent pas.

I < Comment est né le projet de halte-garderie itinérante ?

AM < A l'origine, un groupe de parents et d'assistantes maternelles des communes de Saint-Léger-des-Bois,

Saint-Jean-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux et Saint-Lambert-la-Potherie réfléchit à un projet de Maison de l'Enfance et crée l'association "La boîte à malice" début 1999.

Parallèlement, le syndicat intercommunal récemment créé, associe "La boîte à malice" à ses réflexions sur les questions de la petite enfance et demande d'ouvrir le projet aux dix communes du canton.

Germe alors l'idée d'une structure itinérante qui offre le double avantage de fédérer l'ensemble des communes et de permettre une mise en place plus rapide. Comme il s'agit d'une innovation dans le département, l'opération obtient le soutien de la CAF, du conseil général, de la PMI (protection maternelle et infantile)...

Trois étapes marquent ce projet. Pendant une période de transition, des bénévoles, accompagnés par les parents animent des ateliers rencontres qui se déroulent

en matinée. Puis en février 2001, le relais assistance maternelle qui assure un lien entre les parents et les assistantes maternelles est mis en place, tout en maintenant les ateliers rencontres. Enfin en novembre 2001, la halte garderie itinérante est lancée. Elle peut accueillir jusqu'à 12 enfants, et a une amplitude d'ouverture de 25 heures hebdomadaire, 80 familles sont inscrites.

Le véhicule contient toute la logistique nécessaire aux soins des enfants (tables à langer, couchettes, stockage des repas...). Il transporte également le matériel pédagogique qui sera installé dans une salle communale. Le véhicule stationne à proximité et les enfants sont accueillis dans la salle qui répond aux exigences de la PMI. A sa demande, des travaux de mises aux normes (anti-pince-doigts, cache-prise, cadenas, sanitaires...) ont été réalisés dans les 9 salles.

Après avoir lancé le relais et la halte itinérante, le syndicat aborde le troisième volet du projet petite enfance : la halte-garderie fixe. Pour sa facilité d'accès, la commune de Saint-Jean-de-Linières est retenue pour l'accueillir.

Sur la base du programme établi par le CAUE, l'architecte Pierre Jahan, sélectionné sur consultation, élabore le projet en concertation avec l'équipe pédagogique. Les locaux seront répartis entre la halte garderie fixe, le garage de l'Escargol et le bureau du relais assistantes maternelles. Les travaux ont débuté en mars 2003, le bâtiment devrait être livré en janvier 2004.

I < Quelle est la répartition des compétences entre le syndicat et l'association ?

AM < Le syndicat intercommunal finance les structures avec l'aide de subventions accordées par la CAF, le Conseil général, la MSA, voire des fonds européens. Une convention de délégation de gestion est établie entre le syndicat et l'association. Ainsi l'association gère le personnel (les recrutements...), l'achat du matériel tandis que les professionnels embauchés sont responsables du projet pédagogique.

I < Quelles sont les évolutions dans les structures Petite Enfance ?

AM < Les évolutions résident dans le changement de rythme de travail des parents. Cela se traduit par des demandes nouvelles. On constate un morcellement des temps de garde. Les plages horaires devront être étendues, l'ouverture le samedi envisagée. Dans tous les cas, il est nécessaire que les horaires soient en adéquation avec la vie locale (activités des associations, jour de marché...). Si nous ne répondons pas à toutes ces demandes aujourd'hui, nous devons rapidement nous adapter et moduler les horaires d'ouverture.

I < Pouvez-vous déjà tirer un bilan de ces deux années d'expérience ?

AM < Le bilan intercommunal est réussi puisque la fréquentation de la halte-garderie itinérante montre que les familles font jouer l'intercommunalité ; les enfants venant de communes différentes sont gardés dans une autre. Les familles se déplacent et utilisent le service en fonction de leurs besoins dans la semaine, pas nécessairement en fonction du lieu où est la garderie. De plus l'équipe de pro- ➔



L'escargole, garderie itinérante

professionnels a rapidement pu constater que pour les enfants, le repère du véhicule et de l'équipe était le plus important, les différents lieux d'accueil n'étant pas une difficulté d'approche pour l'enfant. A terme nous souhaitons établir une complémentarité entre la halte garderie itinérante et la gar-

derie fixe. Aujourd'hui les communes adhèrent à l'une ou l'autre carte, parfois aux deux, le service offert aux parents diffère ainsi selon leur lieu de résidence. Nous voulons offrir un service cohérent dont les coûts seront ainsi lissés par l'adhésion de toutes les communes. ■



Sophie Seigneurin, installée à Angers et riche de l'expérience de plusieurs projets, donne son point de vue de concepteur sur les Maisons de l'Enfance.

Imago < Quelles sont les spécificités des programmes de Maison de l'enfance ?

Sophie SEIGNEURIN < J'ai réalisé cinq crèches ou maisons de l'Enfance, à chaque fois, il s'agit d'un cas particulier. Tantôt l'architecte dispose d'un programme précis, tantôt il est appelé sur une simple idée de Maison de l'Enfance, le maître d'ouvrage imagine l'architecte comme le grand spécialiste. Il est épaulé par de nombreuses personnes qui gravitent autour de ce type de projet, les professionnels de la petite enfance et les associations familiales. La DISS, la CAF et la Mutualité de l'Anjou sont les partenaires des communes. Très souvent les projets de Maison de l'enfance sont liés

à des subventions d'Etat, ce qui explique la multiplication de ces équipements suite à des choix politiques tel que les mesures de Ségolène Royal. Le recours à l'architecte se fait souvent trop tard ce qui peut poser des problèmes dans l'élaboration du projet, les délais sont très courts. La Maison de l'Enfance regroupe deux services de nature différente, la crèche qui accueille l'enfant toute la journée tandis que la halte garderie le reçoit quelques heures dans la semaine. Certaines maisons ouvrent aussi des espaces aux assistantes maternelles qui gardent des enfants à domicile, ce sont des lieux de rencontres, d'échanges et de formation. C'est le cas à Mûrs-Erigné.



Maison de l'enfance de Rochefort-sur-Loire Esquisse

I < La conception architecturale intègre-t-elle une pédagogie de l'espace par l'architecture ?

S.S. < J'aime particulièrement ces projets car ils offrent une grande liberté dans le choix des formes, ils permettent des jeux de construction – déconstruction qui sont moins tolérés dans d'autres équipements. Et puis les espaces ne sont pas figés par une réglementation ou des usages comme c'est le cas pour les écoles et les collèges, par exemple. J'essaie d'utiliser des matériaux à texture différente tel que le bois ou la pierre qui éveillent le toucher, de même je soigne les couleurs, en concertation avec l'équipe pédagogique quand c'est possible.

Les espaces de jeux sont souvent assez semblables. Ils se banalisent puisqu'ils doivent répondre à des normes souvent draconiennes. A Mûrs-Erigné, un théâtre de verdure anime le jardin. Il est vrai aussi que le travail sur les espaces extérieurs dépend de la motivation de l'équipe pédagogique. Généralement en dehors du jardin, l'aménagement des extérieurs ressort de la mission de l'architecte et les accès au bâtiment sont réalisés par les communes.

I < Quelles sont les évolutions notables dans ce type de programme ?

S.S. < Incontestablement, ces programmes intègrent une plus grande souplesse et une mixité qui n'étaient pas envisageables auparavant. On tend de plus en plus à mixer halte-garderie et crèche, voire un lieu d'accueil pour les assistantes maternelles ce qui est relativement récent. Les structures s'adaptent à des modes de vie nouveaux. Une plus grande attention est portée à l'éveil de l'enfant. On ne parle plus uniquement de garde mais de ludothèque ;

des espaces nouveaux apparaissent, éveil-gym, atelier de travaux manuels pour les enfants et les parents. Ces salles sont associées à la crèche. Cela se traduit par un gonflement des surfaces, la première halte-garderie que j'ai conçue faisait 170 m², la dernière Maison de l'enfance 600 m² !

I < Quelles sont les difficultés inhérentes au programme de Maison de l'enfance ?

S.S. < Satisfaire les demandes des utilisateurs et les volontés des docteurs de la DISS... Ensemble, nous innovons : hublots à hauteur d'enfants, ébrasement des baies... Ces mises au point sont très longues, car elles font l'objet de nombreuses discussions avec les docteurs de la DISS et les utilisateurs (lorsqu'ils participent). De plus les conceptions pédagogiques changent régulièrement, auparavant l'enfant de 18 mois à 3 ans était porté, c'est de moins en moins le cas. Il faut donc prévoir des tables à langer avec des escaliers pour que l'enfant accède lui-même à la table. De même la tendance est d'offrir des volumes plus à l'échelle de l'enfant avec un fractionnement des espaces de jeu et des hauteurs sous plafond moins élevées. Autant d'éléments qui sont en perpétuelle évolution et qui influent sur le projet architectural.

Devant le nombre croissant de ce type de programme, la DISS étudie un cahier des charges qui devrait faciliter considérablement le travail des concepteurs. Souhaitons que ce cahier des charges ne fige pas le projet et laisse libre court à l'innovation. A suivre. ■

L'intégralité des interviews de Aude MIDY et de Sophie SEIGNEURIN est disponible sur simple demande au CAUE.

Contrats enfance et temps libre Un soutien actif à l'action des collectivités

La France connaît un des plus forts taux de natalité en Europe. C'est aussi l'un des pays où le taux d'activité professionnelle de la population féminine est le plus élevé.

Ce qui pourrait apparaître comme une contradiction illustre en fait assez bien l'importance du développement des modes de garde et leur adéquation, dans leur diversité, vis-à-vis des besoins de la population.

Ainsi, en complément de l'important réseau d'assistantes maternelles, on assiste depuis 1983 (contrats crèches) et surtout depuis 1988 (date des premiers contrats enfance) à la multiplication des structures d'accueil collectif : mini-crèches, crèches, haltes-garderies, multi-accueil, ...

En quoi consistent ces contrats ?

Le contrat enfance vise à développer sur un territoire donné, l'offre de services en faveur de l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Le contrat temps libre a pour but, toujours sur un territoire donné, de favoriser la mise en place d'actions éducatives et de loisirs hors du temps scolaire pour les enfants et adoles-

cents de 6 à 16 ans. Ce dispositif vient d'être étendu jusqu'à 18 ans.

La mise en œuvre de ces contrats suppose un diagnostic préalable :

- Recensement du nombre d'enfants potentiellement concernés (seuls les enfants relevant du régime général sont pris en compte dans le calcul du taux de subvention apporté par la CAF).

- Estimation des perspectives démographiques.

- Prise en compte des efforts déjà consentis par la collectivité.

A partir de ce diagnostic, un schéma de développement est élaboré qui précise les objectifs à réaliser, le programme d'actions et les engagements financiers nécessaires.

Sans rentrer dans le détail des mécanismes financiers de ces contrats, il est intéressant d'en évoquer les grandes lignes :

- Les contrats sont conclus pour une durée renouvelable (3 à 5 ans pour les contrats enfance et 3 ans pour les contrats temps libres).

- Ils permettent un cofinancement par la CAF de 50 à 70 % des dépenses nouvelles de la collectivité en couvrant une large part des frais de fonctionnement.

- Ils sont cumulables entre eux et

s'ajoutent aux aides directes de la CNAF vers les structures de gestion elles-mêmes.

Ces contrats viennent ainsi renforcer efficacement la politique d'action sociale traditionnelle des Caisses d'allocations familiales. En effet, en complément des aides attribuées directement aux familles et aux organismes de gestion des structures d'accueil, les contrats s'adressent ici aux collectivités (communes et leurs groupements) dans le cadre de la mise en place de structures et d'actions nouvelles.

Animation du réseau des assistantes maternelles, activités périscolaires, structures d'accueil diversifiées sont parmi bien d'autres les résultats tangibles de ces contrats qui, en ville comme en milieu rural, constituent un des outils les plus efficaces de l'aménagement du territoire.

Pour plus de renseignements :

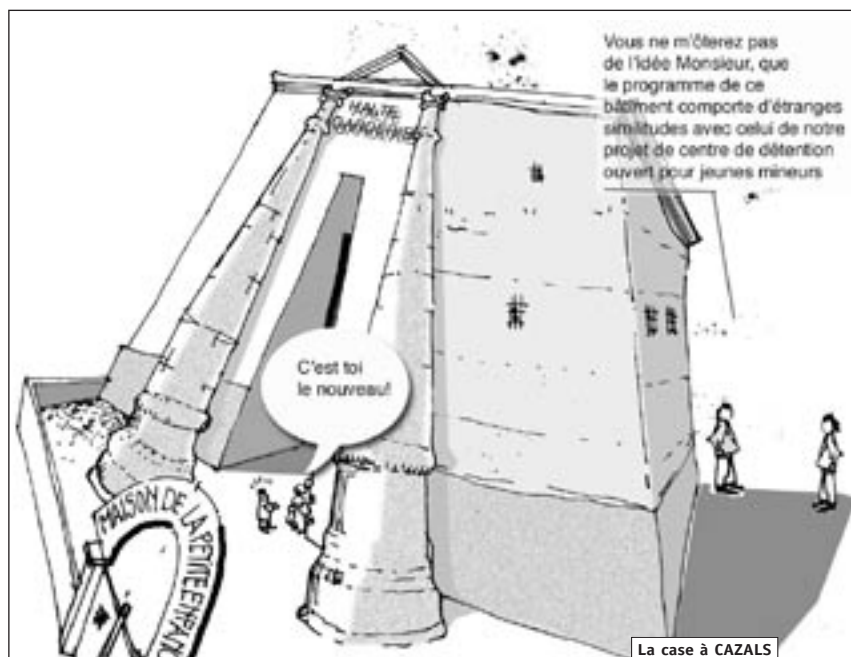
CAF de l'Anjou.
contact : Jean-Marie LEBRUN
tel : 02 41 81 15 31.

Autres contacts :

CAF de l'Anjou
Service action sociale
32 rue Louis Gain
49 027 Angers cedex 01
tel : 02 41 88 30 30
fax : 02 41 86 84 69

MSA Anjou
9 rue Béclard
49 038 Angers cedex 01
tel 02 41 86 57 57
fax : 02 41 86 57 08

Conseil général de Maine-et-Loire
Direction des Interventions Sociales et de Solidarité (DISS)
26 ter rue de Brissac
49 000 Angers
tel 02 41 81 49 58



Les Assises régionales des CAUE du Grand Ouest

Les Assises régionales des CAUE du grand Ouest se sont réunies à Angers, Centre des Congrès, le vendredi 5 septembre. Plus d'une centaine de participants ont partagé les expériences de 19 CAUE relatives aux nouveaux territoires, à la décent

tralisation et à l'expérimentation dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'animation du débat public. La synthèse des cinq Assises régionales aura lieu lors d'une rencontre nationale à Arras, le 7 octobre 2003. ■

Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement 2003

Réuni le 16 juin 2003 au Conseil général, le Jury du Prix Départemental de l'architecture et de l'aménagement 2003 a sélectionné 26 opérations en architecture et 4 en aménagement parmi les 91 candidatures proposées par les maître d'œuvre et maître d'ouvrage de Maine-et-Loire.

Les opérations sélectionnées sont :

En Architecture

- Chambre régionale d'agriculture / Angers / A & P de Coquereaumont – H. Lebreton *architectes*
- Salle de Loisirs / Vivy / J.L. Cousin, *architecte*
- Bibliothèque municipale / Villevêque / Th. Kervliet, *architecte*
- Musée Jules Desbois / Parçay-les-Pins / M. Ketoff, *architecte*
- Maison de la Petite Enfance / Trélazé / P.Y. Lacroix – D. Mignot, *architectes*
- Groupe scolaire A. Tigéot / Angers / A & P de Coquereaumont – H. Lebreton, *architectes*
- Espace St Louis / Cholet / D. Deshoulières – H. Jeanneau *architectes*
- Groupe Scolaire des Chênes / St-Léger-des-Bois / M.P. Masson – M. Berthelot, *architectes*

- Salle de sports / Champtoceaux / J.L. Cousin – B. Duquoc, *architectes*
- Maison départementale des sports / Les Ponts-de-Cé / F. Rolland, *architecte*
- Siège du district de football / Les Ponts-de-Cé / F. Rolland, *architecte*
- Architecture intérieure / Conseil Général / F. Jeanneau, *architecte*
- Eglise / Le Fief Sauvain / M.P. Masson – M. Berthelot, *architectes*
- Agence Bancaire du CA Anjou / Angers / A.I.A.
- Congrégation St François / Angers / M.P. Masson – M. Berthelot, *architectes*
- Entreprise Chauvat / Beaupréau / Ph. Bossard, *architecte*
- Aménagement accueil CAF / Angers / Edifices, *architectes*
- Supérette / Champtocé / J.L. Roger, *architecte*
- Maison de retraite St-Nicolas / Angers / A & P de Coquereaumont – H. Lebreton, *architectes*
- Plateau technique CHU / Angers / N.M.S., *architectes*
- Aménagement ancienne chapelle Ste Marie CHU / Angers / N.M.S., *architectes*
- Logements collectifs Zac Mollières / Angers / A.I.A., *architectes*

- Maison de ville / Angers / B. Denis-Callier, *architecte*
- Logements et bureaux / Saumur / F. Narbonnes – S. Luxey, *architectes*
- Maison des Services Publics / Angers / J. Pierrès – S. Gastebois, *architectes*
- Réhabilitation d'une Grange / Avrillé / J. Pierres – S. Gastebois, *architectes*

En Aménagement

- Aménagement urbain / St-Georges-sur-Loire / Archidée, *architectes urbanistes*
- Aménagement d'espaces publics / St Michel-et-Chanveaux / P. Arène, *paysagiste*
- Aménagement centre ville / Beaufort en Vallée / Th. Gilson, *paysagiste*
- Jardin du musée Joachim du Bellay / Liré / C. Glangeaud, *paysagiste*

Le Jury se réunira au mois d'octobre pour désigner les lauréats et la traditionnelle cérémonie de remise des prix se tiendra au Conseil général en fin d'année. ■

ESCAPADE AUTOMNALE...

Le 17 Octobre 2003 l'équipe du CAUE, ses administrateurs et les professionnels adhérents sont invités à visiter les Jardins de Chaumont et ceux de Villandry.

Expositions

Alvar Aalto

Maisons conçues par l'architecte entre 1924 et 1972
Institut Finlandais, 60 rue des Ecoles Paris V^{ème}
du 25 Septembre au 25 Octobre 2003

Architectures du XX^{ème} siècle en Loire Atlantique

Caue 44, 25 Rue Paul Bellamy - Nantes
du 18 Septembre au 19 Décembre 2003

Urbest Nantes Atlantique

Salon pour l'espace public et l'urbanisme
un salon qui répond aux préoccupations des Villes et des Communes

Parc de la Beaujoire - Nantes
Les 2, 3 et 4 Décembre 2003

Les Arbres Remarquables

Salle Bessonneau, Boulevard Foch - Angers
du 15 Novembre 2003 au 15 Janvier 2004

Art Textile Contemporain

Collection de la Fondation Mary Toms
Au Musée Jean Lurçat - Angers
Jusqu'au 16 Novembre 2003

Colloques/salons/autres manifestations

Batimat

Salon International de la construction
24^{ème} édition avec pour thématique « la mutation des métiers du bâtiment »
et une nouveauté un secteur maison à ossature bois
du 03 au 08 Novembre 2003 Paris

Pollutec 2003

Salon International des équipements, des technologies et des services de l'environnement
Paris-Nord Villepinte
du 02 au 05 Décembre 2003

L'Art à la campagne

4 et 5 octobre, maison natale de Jules Desbois à Parçay-les-Pins, exposition de laques de Vincent LANGLOIS et de dessins de Pierre HUARD.

Assises Nationales des CAUE

Elles se tiendront cette année à Arras (62)
07 Octobre 2003

3^{ème} Assises nationales de la HQE

Palais des Congrès de Bordeaux
Les 24 et 25 Novembre 2003
Tél : 05 57 35 16 07

34^{ème} Congrès national des Architectes

Unsa - Nantes
2, 3 et 4 Octobre 2003 - Tél : 01 40 13 38 85

RAPPEL >> Salon de la maison bois

Parc des Expos à Angers
du 03 au 06 octobre 2003

Livres

Recommandations pour les aménagements cyclables – Certu

Handicap et construction – le Moniteur

L'Outil *poésie ouvrière*

Parçay-les-Pins est déjà bien connu pour son musée Jules Desbois, fils du pays dont l'œuvre est ici magnifiquement présentée. La qualité de cette opération mérite le déplacement qu'on peut jumeler avec celle du musée Emile Denais de Beaufort-en-Vallée ou de Baugé, également passionnants. Mais Parçay-les-Pins recèle un autre trésor, très partiellement et provisoirement réuni dans la maison natale du sculpteur, face au musée. La collection d'outils, patiemment

composée par Raymond HUARD depuis quarante ans, est un hommage au savoir-faire ouvrier depuis le Moyen-Âge jusqu'au XIX^e siècle, date où la banalisation manufacturière a peu à peu estompé ce rapport si sensible entre l'outil, la main et l'œuvre. Enclumes, étaux, haches, varlopes ou herminettes sont autant d'objets qui témoignent. Leur découverte est un émerveillement. ■



Renseignements :

Visible sur demande à Parçay-les-Pins, Association « Outil, poésie ouvrière »
02.41.82.61.74

Les enfants *naissent dans les choux !*

Initialement implantée dans le quartier Monplaisir à Angers, la crèche « La Ribambelle », à l'étroit dans ses murs, acquiert un terrain en cœur d'îlot dans le proche quartier des Banchais. En avril 2001, une nouvelle coquille conçue par Pierre Chudeau, architecte, accueille les enfants.



Suite au programme établi en collaboration avec la Mairie d'Angers et l'association Petite enfance, l'établissement propose 20 places pour la crèche gérée par « La Ribambelle », et 15 places pour la halte-garderie « La Souris verte ».

Sous son enveloppe austère, aux arêtes vives et peu ouvert sur la rue, le bâtiment offre des espaces de vie et de jeux protégés et chaleureux dont les échappées sur les jardins étendent le champ de découverte de l'enfant. Fait rare dans ce type de programme, une réflexion approfondie a été menée sur les espaces extérieurs, le gazon naturel est venu se substituer à l'hygiénique gazon synthétique ; des circuits aléatoires pour les tricycles et une végétation abondante pour jouer au chat et la souris (verte ?) remplacent les habituels jeux préfabriqués aux couleurs primaires.

Le projet pédagogique d'un potager comme espace d'expérimentations et d'observations associé à une nourriture biologique, à l'initiative d'Henri Brossard éducateur, passionné de jardinage et de

botanique, vaut à « La Ribambelle », et « La Souris Verte » une réputation dans les milieux sociaux et associatifs. Toujours accompagné par un adulte, l'enfant peut observer l'abeille qui butine, la lente germination des semis, la coloration progressive des tomates, la floraison des capucines, le labeur des fourmis, le bruissement des feuilles des topinambours, sentir l'odeur piquante des plantes aromatiques et finir par s'arroser les pieds en essayant de comprendre le fonctionnement du bouton-poussoir d'un robinet de jardin. Cette initiation au monde vivant passe également par la participation active de l'enfant aux différentes tâches de jardinier. La plus valorisante et synonyme de fête étant celle de la récolte des légumes, ces « Organismes Généreusement Mitonnés » par la cuisinière pour la joie des papilles gustatives des enfants. ■

IMAGO n°23 - Octobre 2003 Publication trimestrielle du CAUE de Maine-et-Loire - Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 22 99 99 - Télécopie : 02 41 22 99 90
E-mail : caue49@wanadoo.fr - Site : www.caue49.com

Directeur de la publication : Bruno LETELLIER - Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Clarisse BODINIER, Maeva CEGARRA, Claire CHAPELET, Vincent CAZALS, Bruno LETELLIER, Sandrine PROUTEAU (interview), François TRÉNIT - Maquette : Mickaël BOUGLÉ - Crédit photos : CAUE de Maine-et-Loire - Dépôt légal : octobre 2003 - Impression : Imprimerie Angevine - N° ISSN : 1282-5204